

VOTRE SÉJOUR

Le trousseau à préparer



Pour bébé

- 6 "babygro" ou vêtements (taille 3 mois maximum)
- 6 brassières de coton
- 1 bonnet de naissance
- 1 paire de moufles en coton
- 3 paires de chaussons ou chaussettes
- 3 serviettes et gants de toilettes
- 1 savon bébé
- Crème pour le change type 'liniment'
- Brosse à cheveux
- Couches bébé

Pour maman

- Chemises de nuit ou tenues pratiques
- Sous-vêtements
- Serviettes et gant de toilette
- Nécessaire de toilette
- Protections périodiques
- Slips usage unique en filet si possible
- Si allaitement maternel, soutien-gorge adaptés



La chambre



Après votre accouchement, vous serez hospitalisée le temps de votre séjour en chambre double ou individuelle selon votre demande et les possibilités du service.

Si votre demande de chambre particulière n'est pas satisfaite au moment de votre installation dans le service, elle le sera dès que possible.

La durée du séjour



La durée de votre séjour peut varier de 3 à 6 jours. Une sortie au 2^{ème} jour pourra vous être proposée sous certaines conditions.

Une sage-femme qui peut être la sage-femme qui vous a suivi pendant la grossesse vous rendra visite à votre domicile entre J4 et J7 post-accouchement pour assurer le bien-être de l'enfant et de vous-même. C'est le conseiller de l'Assurance Maladie qui assure la liaison (**PRADO: Programme de Retour À Domicile**).

Les visites



Pour favoriser le repos et l'intimité des patientes et de leur bébé, les horaires de visites sont limités de 13h30 à 19h00. Le papa pourra rester à vos côtés durant la journée.

Une aide permanente



Lors de votre séjour dans le service d'hospitalisation, vous trouverez à votre écoute une équipe pluridisciplinaire qui va vous accompagner dans votre nouveau rôle de parents.

La présence permanente d'un médecin, d'une sage-femme, d'une infirmière, d'une puéricultrice d'une auxiliaire de puériculture, d'une aide soignante, d'un agent de bio-nettoyage vous permettra de bénéficier d'un accueil et d'une aide personnalisée tout au long de votre séjour.

Durant votre séjour, votre bébé reste auprès de vous. Il peut dans certains cas nécessiter des soins médicaux spécialisés requérant son admission dans le service de néonatalogie qui se situe au même niveau que la maternité ou dans un service plus spécifique du CHU Nord.

La sortie



Votre sortie de maternité ne peut se faire qu'après l'avis du gynécologue ou de la sage-femme pour vous et du pédiatre pour votre bébé.

Les sorties se font en général le matin avant 11h00 et elles sont le plus souvent programmées afin de permettre une meilleure organisation de votre retour.

Pour la sortie des mamans allaitantes, un numéro de téléphone vous est communiqué.

Nous espérons que la rédaction de ce livret maternité aura répondu à toutes vos attentes et que la plupart de vos interrogations auront trouvé une réponse.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous assurons de notre dévouement.

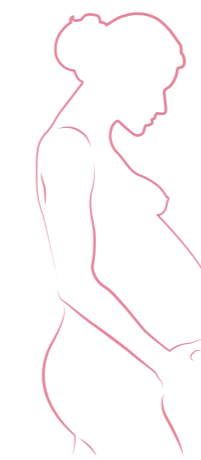


COORDONNÉES DU SERVICE

Visites réglementées : de 13h30 à 19h00.

Téléphone : 0262 42 88 88 depuis l'extérieur

N° direct depuis votre chambre de maternité : 88 88



Mon Parcours en Maternité

Bienvenue

La naissance représente dans la vie d'un couple un moment unique empreint d'une forte charge affective et émotionnelle.

Pour que cet instant reste à tout jamais un souvenir impérissable, sachez que les équipes médicales et soignantes **mettront tout en oeuvre** pour que vous puissiez **bénéficier de soins et de services de qualité**.

La surveillance de la grossesse et de l'accouchement consiste à **accompagner, intervenir** quand cela est nécessaire, grâce à des **équipes pluridisciplinaires** dans un **environnement médico-chirurgical de haut niveau**.

Mais c'est aussi **savoir écouter, informer, reconforter** et ainsi mener à bien notre mission (de soins).

Toute l'équipe du pôle « mère-enfant » se joint à nous pour vous **remercier de votre confiance** et vous **souhaiter un agréable séjour** dans notre service.

 La Directrice

 Le Directeur Médical

PRÉSENTATION DE LA MATERNITÉ

Le service et les pôles d'activités

Le service de gynécologie-obstétrique de la Clinique Jeanne d'Arc rassemble 4 pôles d'activités :

- La maternité
- La chirurgie gynécologique ambulatoire
- La néonatalogie
- La PMA (Procréation Médicalement Assistée)

La maternité propose 3 domaines d'activités :

- Des consultations pratiquées par des gynécologues obstétriciens et sages-femmes au sein de la maternité ainsi que dans des cabinets libéraux ;
- Un service de grossesses pathologiques prenant en charge toutes les pathologies obstétricales relevant d'un niveau II ;
- Une activité obstétricale et gynécologique au bloc obstétrical.

Le service est doté de :

- 37 lits d'hospitalisation ainsi que 8 boxes d'ambulatoire, un bloc obstétrical.
- De lits destinés aux pathologies gynécologiques au sein du service Alizée.

L'équipe médicale

L'équipe médicale est composée de :

- Praticiens gynécologues-obstétriciens, anesthésistes
- Pédiatres
- Un cadre supérieur sage femme encadrant une équipe soignante composée de :
 - Sages femmes
 - Infirmières
 - Puéricultrices / IDE
 - Auxiliaires de puériculture
 - Aides-Soignantes

La maternité fonctionne en permanence avec présence sur place d'obstétriciens de sages-femmes, d'anesthésistes 24h/24.

Le pédiatre, présent le jour, d'astreinte la nuit, peut être contacté 24h/24.

Selon les besoins, un psychologue, une assistante sociale, un kinésithérapeute, une diététicienne, une sexologue ou une sage femme tabacologue peuvent intervenir auprès des patientes.

La maternité de Jeanne d'Arc « structurée » en niveau II, permet la prise en charge de la plupart des pathologies maternelles et néonatales grâce à son étroite collaboration avec l'équipe pédiatrique.

Les consultations

Vous aurez le choix de vous faire suivre par une sage femme ou un gynécologue obstétricien.

Le rythme des consultations est d'une consultation par mois associée à une échographie au :

- 3^{ème} mois de la grossesse (datation + dépistage de la trisomie 21)
- 5^{ème} mois (étude anatomique du fœtus et dépistage des malformations)
- 8^{ème} mois (étude de la croissance du fœtus)

Ce schéma de consultations pourra être adapté aux situations particulières.

PRÉSENTATION DE LA MATERNITÉ

Les consultations (suite)

Une rencontre avec une sage femme vous sera proposée. Vous pourrez évoquer avec elle vos souhaits pour un projet de naissance, mais aussi vos éventuelles difficultés d'ordre psychologique, social ou économique. Tout ceci afin de pouvoir vous proposer des solutions adaptées à votre situation.

Vers le 8^{ème} mois de la grossesse, vous rencontrerez un anesthésiste. **Cette consultation est obligatoire** pour l'accouchement, que vous souhaitiez ou non une analgésie péridurale.

En dehors de l'urgence, les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous au **0262 42 88 17**.

Une aide au sevrage tabagique peut être proposée. N'hésitez pas à en parler à votre médecin gynécologue ou à votre sage-femme. **Cette consultation est gratuite.**

La consommation d'alcool et /ou de toutes drogues peut avoir des conséquences sur le poids ou le comportement de votre bébé.

L'hospitalisation en cours de grossesse

Pendant votre grossesse, une hospitalisation pourrait s'avérer nécessaire pour diverses raisons.

Un médecin gynécologue obstétricien et une sage-femme s'occuperont de vous chaque jour, en étroite collaboration avec la personne qui assure habituellement le suivi de votre grossesse.

Chaque matin, l'équipe se réunit afin de discuter des dossiers des patientes à risque ou présentant une pathologie.

Ceci permet à tous les intervenants d'avoir une connaissance précise de votre pathologie et de votre situation afin de vous proposer une prise en charge thérapeutique adaptée à vous, future maman, mais aussi à votre enfant à venir.

Dans le cadre du réseau REPERE, la maternité travaille en étroite collaboration avec les différents centres hospitaliers de l'île (CHU St Denis, CHU St Pierre, CHGM St Paul...) afin d'adapter l'environnement technique et la prise en charge à votre situation ou celle de votre enfant. Dans certains cas, notamment celui de la prématurité, l'équipe pourra être amenée à vous proposer un transfert vers l'un des centres hospitaliers.

Le bloc obstétrical

Le bloc obstétrical est situé au sein de la maternité.

Le secteur de naissance est équipé de :

- salles d'examen / consultation
- 1 salle de réanimation néonatale
- salle de pré-travail
- 1 salle de césarienne
- 3 salles de naissances

Vous y serez accueillis par une sage-femme assurant un service de jour comme de nuit.

Quelque soit le motif de consultation ou d'hospitalisation, n'oubliez pas de vous munir de :

- Votre dossier maternité (s'il est en votre possession), votre carte de groupe sanguin, vos bilans sanguins et échographies ;
- Votre livret de famille et/ou reconnaissance anticipée, votre pièce d'identité et, si vous le souhaitez, la déclaration de choix de nom de votre enfant ;
- D'une pièce d'identité, de votre carte vitale et de mutuelle.

Pour des raisons d'hygiène et de confort, les visites ne sont pas autorisées au bloc obstétrical. Le temps de votre accouchement, vous pourrez être accompagnée par la personne de votre choix.

Par souci de confidentialité, la sage-femme ne peut donner de renseignements vous concernant. C'est au futur papa ou à la personne accompagnante d'informer la famille.

LA NAISSANCE

L'entrée en salle de naissance

Vous pouvez y emporter des CD musicaux, un appareil photos qui restent sous votre surveillance. L'utilisation des téléphones portables est interdite dans les salles d'accouchement.

La sage-femme et le gynécologue vous accompagnent pendant le travail et l'accouchement. Ils assurent votre surveillance et celle de votre enfant.

L'anesthésiste et le pédiatre sont joignables 24h/24.

Dans la mesure du possible, et en respectant les règles de sécurité, vous restez acteur de votre accouchement.

Vous aurez le choix :

- D'être installée comme vous le souhaitez pendant le travail
- De vous déplacer dans certaines conditions
- D'utiliser des ballons et baignoire
- D'avoir recours à une analgésie péridurale. Celle-ci vous sera proposée si toutes les conditions de sécurité sont réunies (consultation pré-anesthésique et bilan sanguin effectués, absence de contre-indication, disponibilité de l'équipe).

À la naissance, si l'état de santé de votre bébé le permet, le papa pourra (s'il le souhaite) couper le cordon ombilical. Vous aurez la possibilité de rester en contact « peau à peau » avec votre enfant sous la surveillance discrète mais efficace de l'équipe et de lui proposer une « tétée de bienvenue », même si vous ne souhaitez pas allaiter.

Les premiers soins seront réalisés un peu plus tard dans la salle de réanimation néo-natale située juste à côté de la salle de naissance et le papa sera invité à y participer.

La surveillance post-accouchement en salle de naissance dure 2 heures.

La césarienne

La césarienne est réalisée au bloc opératoire situé à côté du bloc obstétrical.

■ Si elle est prévue, elle sera programmée lors de la dernière consultation prénatale où une fiche d'informations et de consentement vous sera expliquée et remise par l'obstétricien. Votre hospitalisation sera alors programmée dans le service la veille de votre intervention.

■ Elle peut également être décidée et expliquée en cours de travail.

Le papa est autorisé à entrer dans le bloc opératoire. Il sera ensuite invité dès que possible à participer aux soins de l'enfant et pourra, s'il le souhaite, être en contact « peau à peau » avec bébé.

La déclaration de naissance

Obligatoire dans les 3 jours qui suivent la naissance.

Vous devez vous-même effectuer cette démarche. N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et/ou de votre reconnaissance anticipée, de vos pièces d'identité et, si vous le souhaitez, de la déclaration conjointe de choix de nom s'il s'agit de votre premier enfant. (Cette déclaration de choix de nom est délivrée à la mairie de votre domicile si vous souhaitez que votre premier enfant porte les deux noms de famille.)

À la naissance, la sage-femme vérifie avec vous l'exactitude des renseignements.

La Clinique Jeanne d'Arc possède un bureau d'État-civil au niveau du hall d'accueil.